

Descriptif complet de la formation (2020-2023) Educateur de Jeunes Enfants

La réforme des diplômes du travail social : Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé est bien entrée en vigueur depuis septembre 2018 après parution des textes réglementaires (arrêté du 22 août 2018).

Le passage des diplômes de niveau III au niveau II* fait suite à la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD).

Des diplômes revalorisés et reconnus de niveau 6* (bac+3) (Selon nomenclature des diplômes du décret N°2019-14 du 8/1/2019)

LA PROFESSION EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

« L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.
- un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.
- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue ».

(Source, textes réglementaires 2005)



On recense environ 20 000 éducateurs de jeunes enfants (rapport IGAS 2009) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées. Leurs secteurs d'intervention sont :

- Le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans (80% des emplois), établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...
- le secteur sanitaire ;
- secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;

et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

LA FORMATION

A l'ESSSE, les formations sociales post-Bac s'inscrivent depuis septembre 2013 dans le système de formation européen avec la mise en œuvre des protocoles de Bologne et de Copenhague et de l'architecture des formations en ECTS.

La formation EJE est certifiée par un Diplôme d'Etat (D.E.) et par l'attribution de 180 ECTS.

La formation s'organise sur 6 semestres à partir de modules communs aux formations ASS, EJE et ES et de modules spécifiques centrés sur le métier.

Elle s'adresse aux jeunes adultes en continuité de leur scolarité ou aux personnes en reconversion professionnelle.

Pour les personnes titulaires d'un diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, une attention particulière sera portée (en attente d'éléments supplémentaires).

Formation de niveau 6, elle nécessite l'acquisition de premières expériences de vie en collectivité et auprès de jeunes enfants afin de vérifier les capacités à s'engager dans une telle formation. Elle nécessite également la mobilisation de capacités à prendre des responsabilités, à s'inscrire dans un groupe d'adultes, et à développer des projets, et à être sensible aux problématiques éducatives et sociales.

La formation est construite sur le principe de l'alternance de périodes de formation théorique et méthodologique au Centre de Formation et de formation pratique en stage. La formation se déroule sur 3 ans. La durée de formation hebdomadaire moyenne est de 30h en formation théorique et 35 h en formation pratique.

2 centres de formation : Au moment de votre inscription, vous aurez le choix entre l'ESSSE Lyon (55 étudiants) et l'ESSSE Valence (25 étudiants).

Pour le site de LYON : Les stages s'effectuent MAJORITAIREMENT sur le Nord Rhône-Alpes.

Pour le site de VALENCE : les stages s'effectuent MAJORITAIREMENT en région Drôme/Ardèche et périphérie proche (30km).



L'ESSSE propose 2 dispositifs distincts :

- **La formation en Formation initiale**, qui se déroule sur 3 ans (6 semestres) en continue et s'adresse à des personnes en continuité de scolarité (statut étudiant) ou à des personnes en reconversion professionnelle.
- **La formation en Situation d'Emploi (cours d'emploi ou apprentissage)**, qui se déroule sur 3 ans (6 semestres) et s'adresse à des Salariés/Apprentis travaillant auprès de jeunes enfants et porteurs d'un projet de promotion socio-professionnelle, et ayant obtenu l'accord de leur employeur.

FORMATION THEORIQUE : 1500 heures

L'enseignement théorique se décompose en quatre domaines de formation (DC) :

DF1 - 500 h - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

DF2 - 500 h - Action éducative en direction du jeune enfant

DF3 - 250 h - Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

DF4 - 250 h - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

FORMATION PRATIQUE : 2100 heures (stages en Rhône-Alpes)

4 périodes de formation pratique en structures d'accueil de jeunes enfants: établissements socio-éducatifs, sanitaires ou de loisirs, etc...

La Validation des Acquis de l'Expérience

L'ESSSE est impliquée dans les dispositifs VAE à travers l'AVAETS (Association Rhône-Alpes d'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience en travail social)

La VAE s'adresse principalement à des personnes ayant acquis une expérience significative dans le domaine de la Petite Enfance (au moins trois ans d'expériences) et notamment celles qui ont fait fonction d'éducateur de jeunes enfants. En cas d'obtention partielle, l'ESSSE propose un complément de formation. Attention, cette formation post VAE nécessite de réunir des conditions particulières en matière de disponibilité dans l'emploi ou de montage financier. Se renseigner auprès de nos services.

Dans le cadre de la VAE, il s'agit de témoigner de compétences équivalentes à celles travaillées dans la formation et mobilisées dans le travail, notamment à travers la prise de responsabilité, l'animation de l'équipe, la réflexion psychopédagogique, le développement de projets éducatifs individuel et collectif, etc...

La VAE n'a pas vocation à se substituer à la formation en situation d'emploi, car cette dernière permet d'accompagner un projet de changement de positionnement professionnel et à la construction de compétences non encore mobilisées dans l'exercice professionnel quotidien.

Pour tout renseignement sur la VAE, <http://www.avaetss.com/> ou Mail : info@avaetss.com / AVAETS 20 Rue de la Claire 69009 LYON tél. 04 37 65 33 58.

PROTOCOLE D'ALLEGEMENT en cours d'élaboration

-Les candidats possédant un diplôme de niveau II en travail social (ASS, ES, EJE, CESF, DEJEPS, ETS) pourront avoir un parcours de formation allégé.

Attention il n'y aura plus d'allègement de semestres complets mais de modules ;

Il n'y aura plus d'allègement au Diplôme d'Etat des DC3 et DC4.

Toutes les certifications seront à passer.

-Les candidats titulaires d'une licence type sciences de l'éducation, devraient être allégés d'un ou plusieurs modules (après étude) mais cela ne réduirait pas la durée de formation et n'allègerait pas les épreuves correspondantes.

-Pour les personnes ayant obtenu une validation partielle dans le cadre de la VAE ASS. Ces personnes sont dispensées des épreuves de sélection et peuvent bénéficier, sous conditions, d'un complément de formation.



FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité fixés par le Ministère et les frais annexes fixés par l'ESSSE restent acquis pour toute année scolaire commencée.

Montant pour l'année 2020-2021 : Les droits d'inscription s'élèvent à 170 € et les frais de scolarité s'élèvent à 720 €.

AIDES FINANCIERES

Des Aides Régionales en formations sanitaires et sociales peuvent être attribuées par le Conseil Régional et Départemental Rhône-Alpes, en fonction des ressources et de la situation familiale. Modalités d'inscription et simulation sur le site

www.auvergnerhonealpes.eu

Le salarié peut demander une prise en charge à son employeur en mobilisant son CPF – Compte Personnel Formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier auprès du Pôle Emploi du PARE (plan d'Aide au Retour à l'Emploi) et dans certains cas de prise en charge par le Pôle Emploi.

Candidats-Etudiants en situation de Handicap



*L'ESSSE est agréée H+. Cela signifie que nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez un échange afin d'envisager d'éventuelles adaptations de la sélection/formation, merci de prendre contact par mail avec la Référente H+ : **bleton@esse.fr***